

Le 7/11/2023

Folio N° 2023/53

Département de la HAUTE-GARONNE  
Commune de CAUJAC

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU 6 novembre 2023

Date de convocation : 31 octobre 2023

Nombre de Conseillers : 14

Effectif légal : 15

En présence : 12

En absence : 2

En votant : 12

L'an deux mille vingt-trois, le 6 novembre,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Émilie FREYCHE – Maire de la Commune.

Étaient présents : Emilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Patrick BRIOL, Marc MIRANI, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Guibert MONGIS, Marie-Hélène GAULTIER, Céline VANNIER, Benjamin HERVÉ, Laurent PAIRASTRE.

Étaient absents : Pascale RIBES, Bruno RENVOISÉ, Nathalie ROUQUET.

Monsieur Guibert MONGIS a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION 2023-07 (modification de la carte communale et expansion de crue)**

Madame le maire indique qu'une délibération a été prise en début d'année 2023 dans le but de modifier la carte communale existante, notamment au sujet d'une zone d'expansion de crue.

Après plusieurs études et entretien avec les organismes concernés, la décision a été prise par le conseil municipal de lancer l'élaboration et la prescription d'un Plan Local d'Urbanisme en lieu et place d'une modification simplifiée de la carte communale.

La délibération 2023-07 relative à la modification de la carte communale n'a donc plus lieu d'être. Il convient de l'abroger.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition d'abroger la délibération 2023-07,
- **AUTORISE** madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 031-213101280-20231106-2023\_53-DE



Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A Caujac, le 7 novembre 2023

Le secrétaire de séance

Guibert MONGIS

Le Maire,

Émilie FREYCHE